

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2018

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Jean François PIZZABALLA, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Vincent GASPARDOS SANTOS, Nicole PEIX, Dominique BAYLE ROSTAN, Philippe GIRAUD-MOINE, Olivier ROSSIT**

Absents :

Secrétaire de séance : **Sandrine DEBELS**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 19/01/2018.

En début de séance M. et Mme Garnioncle sont venus exposer aux membres du conseil municipal, leur projet de reprise de la Boulangerie.

Délibération n° 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE M14 – ANNEE 2017

Monsieur le maire présente les comptes du budget général de l'année écoulée avec les résultats suivants :

	Section Investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	666 400,00 €	620 565,00 €	1 286 965,00 €
Titres de recettes émis	273 556,19 €	410 455,80 €	684 011,99 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	273 556,19 €	410 455,80 €	684 011,99 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires	666 400,00 €	620 565,00 €	1 286 965,00 €
Mandats émis	348 160,70 €	358 322,34 €	706 483,04 €
Annulations de mandats	0,00 €	22,45 €	22,45 €
Dépenses totales	348 160,70 €	358 299,89 €	706 505,59 €
Résultat de l'exercice	-74 604,51 €	+52 155,91 €	
Excédent		+52 155,91€	
Déficit	-74 604,51 €		-22 448,60 €

Délibération n° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE M49 – ANNEE 2017

Monsieur le maire présente les comptes du budget général de l'année écoulée avec les résultats suivants :

	Section Investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	231 421,00 €	104 544,00 €	335 965,00 €
Titres de recettes émis	112 452,16 €	95 845,01 €	208 297,17 €
Réductions de titres	0,00 €	6 886,90 €	6 886,90 €
Recettes nettes	112 452,16 €	88 958,11 €	201 410,27 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires	231 421,00 €	104 544,00 €	335 965,00 €
Mandats émis	68 092,05 €	89 191,07 €	157 283,12 €
Annulations de mandats	540,00 €	389,85 €	929,85 €
Dépenses totales	67 552,06 €	88 801,22 €	156 353,28 €
Résultat de l'exercice	44 900,10 €	156,89 €	
Excédent	44 900,10 €	156,89 €	45 056,99 €
Déficit			

Monsieur le maire quitte la salle, la première adjointe fait procéder au vote de ces 2 délibérations.
Vote à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Vote du compte de gestion M14 – 2017

Délibération n° 4 : Vote du compte de gestion M49 – 2017

Monsieur le maire donne lecture des 2 délibérations qui approuvent les comptes de gestion qui confirment l'exactitude des opérations avec les comptes administratifs.

Ces 2 comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

Délibération n° 5: Demande de subvention FODAC 2018 – Travaux du gîte communal quartier Pre Domenge

Monsieur le maire rappelle les travaux du gîte communal Pre Domenge destiné à l'activité d'une assistante maternelle. Pour ce projet une 1^{ère} tranche de travaux a déjà été réalisée.

Une seconde tranche est prévue pour agrandir ce gîte d'une pièce supplémentaire et d'un hall d'accueil et pour faire des travaux d'isolation thermique.

Il rappelle qu'à ce jour, cette seconde tranche est financée par la DETR 2017 à hauteur de 50% et que la Région n'a pas retenue notre demande dans le cadre du FRAT.

Pour compléter le financement de cette seconde tranche de travaux qui s'élève à 79 000 € HT, le maire propose de demander l'aide du FODAC 2018 auprès du Département 04 soit la somme de 10 400 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition et demande auprès du Département 04 dans le cadre du FODAC 2018 pour la somme de 10 400 €.

Délibération n° 6 : Demande de subvention DETR 2018 – Travaux clôture de l'école

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention du FIPDR faite en 2016 pour les travaux de sécurisation de l'école, à savoir la réfection de la clôture. Le dossier n'a pas été retenu en 2017 et a peu de chances d'aboutir pour 2018.

Il propose donc de demander une aide auprès de la DETR 2018 à hauteur de 40% du montant de l'estimation des travaux de 10 990 € HT.

Cette aide complètera le financement exceptionnel dans le cadre des TDIL obtenu en 2017.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité approuvent cette décision et autorisent monsieur le maire à demander une subvention auprès de la DETR 2018 à hauteur de 40% du montant des travaux estimé soit la somme de 4 396 €.

Délibération n° 7 : Demande de subvention amendes de police 2018 – Travaux route du Maurier

Monsieur le maire rappelle les futurs travaux de réfection de la route du Maurier pour lesquels une subvention du FODAC 2017 a été obtenue..

Depuis ce projet a été complété par de la sécurisation en prévoyant du marquage au sol pour la circulation des piétons, la matérialisation d'un arrêt minute devant la boulangerie.

Un chiffrage total de ses travaux s'élève à 20 515 € HT.

Monsieur le maire précise qu'il est possible de demander une aide dans le cadre des amendes de police auprès du Département 04 à hauteur de 50% du montant des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition et demande auprès du Département 04 l'aide au titre des amendes de police à hauteur de 50%.

Délibération n° 8 : Signature convention cadre CNFPT 2018

Monsieur le maire rappelle la convention cadre de formation avec le CNFPT qui détermine la définition des actions des différentes offres de formation proposées aux agents de la collectivité ainsi que les modalités de participations et les tarifs qui peuvent être appliqués à certains types de formations.
Cette convention est établie pour une année, à partir du 01/04/2018 jusqu'au 31 mars 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette convention cadre et autorise le maire à signer la convention cadre avec le CNFPT.

Délibération n° 9 : Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : l'entretien de l'école et de la mairie et l'encadrement du restaurant scolaire, dans le cadre du remplacement de l'ATSEM.

Ce recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique fait face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'environ 4 mois allant du 12 mars 2018 au 06 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique dans les locaux de l'école et de la mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26h30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

Délibération n° 10 : Distraction et application de parcelles du régime forestier suite aux travaux des captages des sources.

Monsieur le maire rappelle les échanges de terrain rendus nécessaires par les travaux de réfection des captages des sources. En accord avec l'Office national des forêts, il convient de distraire les parcelles concernées par cet échange et l'utilisation de certaines parcelles pour les périmètres de protection des sources.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition comme il a été prévu avec les services de l'ONF.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il va demander à IT 04, 4 projets d'études :

- L'étude sur le devenir de la station d'épuration
- L'étude de l'assainissement du hameau de Gière
- L'étude pour le remplacement des cuves de Piaure
- Une étude complémentaire sur la réalisation des travaux de voirie prévus en 2018.

Les horaires de levée du courrier postal ont été modifiés par les services de La Poste. Le courrier est maintenant relevé par la factrice vers 10h au lieu de 14h.

Le maire rappelle les services de l'antenne de la Maison des Services au Public par la secrétaire de mairie. A ce stade et compte tenu des évolutions en terme d'utilité pour la population, il devient nécessaire de mieux cadrer ces activités au regard de la compétence intercommunale détenue par la CCSB

Pour information, la communauté de communes du Sisteronais-Buech ne prend plus en compte les frais relatifs aux transports des élèves vers le collège de la Motte du Caire.

Séance levée à 22h30